

EXTRAIT DU REGISTRE N°2019/069

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGRANDES SUR VIENNE

Séance du Mardi 5 Novembre 2019

Délibération N°19-60

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoir	Votants
15	1	16

Date de la convocation

23 octobre 2019

Date d'affichage

12 novembre 2019

Objet de la délibération

Subvention communale
exceptionnelle 2019 :
Arpège - Chorale Diapason

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 5 Novembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.

PRESENTS :

Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM. LAVILLE. METIVIER.
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM. AUFFRAY. CARTIER. DUBOIS.
BENETAUD. FERRANDEZ. Mmes MILLE. TRAINQUART. MM. DAVIAU.
MICHAUD.

ABSENT EXCUSE :

Mme SAILLOUR donne son pouvoir à M DAVIAU

ABSENTS :

Mmes MARNAY-MASSÉ. MAGNAN. MOUREAUX

Soit 15 Présents + 1 Pouvoir = 16 Votants

Secrétaire de séance : M Stéphane FERRANDEZ

Auxiliaire au Secrétaire de séance : Mme Marie Lise SCURMANN

Monsieur MICHAUD quitte la salle et ne prendra pas part au débat ni au vote.

Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Lors de la réunion de la Commission « Association » en date du 29 août dernier, il a été validé une aide exceptionnelle pour permettre le bon déroulement de la manifestation « anniversaire » de la Chorale Diapason.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'OCTROYER** une subvention de 300€ au bénéfice de l'Association Arpège.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 14 + 1 pouvoir

- Exprimés : 15

- Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 12 Novembre 2019

Le Maire,

Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20191105-19_60-DE
Regu le 12/11/2019

EXTRAIT DU REGISTRE N°2019/071
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES SUR VIENNE

Séance du Mardi 5 Novembre 2019 **Délibération N°19-62**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoir	Votants
15	1	16

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 5 Novembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.

Date de la convocation

23 octobre 2019

Date d'affichage

12 novembre 2019

Objet de la délibération

Subvention communale
2019 : Pétanque
Ingrandaise

PRESENTS :

Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM. LAVILLE. METIVIER.
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM. AUFFRAY. CARTIER. DUBOIS.
BENETAUD. FERRANDEZ. Mmes MILLE. TRAINQUART. MM. DAVIAU.
MICHAUD.

ABSENT EXCUSE :

Mme SAILLOUR donne son pouvoir à M DAVIAU

ABSENTS :

Mmes MARNAY-MASSÉ. MAGNAN. MOUREAUX

Soit 15 Présents + 1 Pouvoir = 16 Votants

Secrétaire de séance : M Stéphane FERRANDEZ

Auxiliaire au Secrétaire de séance : Mme Marie Lise SCURMANN

Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Le Président de l'association Pétanque Ingrandaise sollicite une aide financière pour assurer le bon fonctionnement de la structure.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'OCTROYER** une subvention de 108€ au bénéfice de l'Association Pétanque Ingrandaise.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 1 pouvoir

- Exprimés : 16

- Pour : 16

- Contre : 0

- Abstention : 0

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 12 Novembre 2019
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20191105-19_62-DE
Reçu le 12/11/2019

EXTRAIT DU REGISTRE N°2019/072

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGRANDES SUR VIENNE

Séance du Mardi 5 Novembre 2019

Délibération N°19-63

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoir	Votants
15	1	16

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 5 Novembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.

PRESENTS :

Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM. LAVILLE. METIVIER.
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM. AUFFRAY. CARTIER. DUBOIS.
BENETAUD. FERRANDEZ. Mmes MILLE. TRAINQUART. MM. DAVIAU.
MICHAUD.

ABSENT EXCUSE :

Mme SAILLOUR donne son pouvoir à M DAVIAU

ABSENTS :

Mmes MARNAY-MASSÉ. MAGNAN. MOUREAUX

Date de la convocation

23 octobre 2019

Date d'affichage

12 novembre 2019

Objet de la délibération

Subvention communale
exceptionnelle 2019 :
Amicale des employés
communaux -
remboursement des frais
liés à l'organisation du
Marché des Producteurs de
Pays

Soit 15 Présents + 1 Pouvoir = 16 Votants

Secrétaire de séance : M Stéphane FERRANDEZ

Auxiliaire au Secrétaire de séance : Mme Marie Lise SCURMANN

Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Le 21 août 2019 s'est tenu le Marché des Producteurs de Pays aux bords de Vienne organisé par la commune. Dans ce cadre, les associations d'Ingrandes sur Vienne avaient été sollicitées pour apporter leur soutien logistique et humain pour le bon déroulement de cette manifestation. L'Amicale des Employés Communaux a accepté d'y prendre part.

Lors des réunions de préparation, il a été convenu que la commune pourrait apporter une aide financière visant à supporter certains frais d'acquisitions de fournitures et denrées achetées par l'Amicale des Employés Communaux.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'OCTROYER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 519,27 euros à l'Association Amicale des Employés Communaux afin de couvrir les frais engagés par cette dernière.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 1 pouvoir

- Exprimés : 16

- Pour : 16

- Contre : 0

- Abstention : 0

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 12 Novembre 2019

Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20191105-19_63-DE
Reçu le 12/11/2019

EXTRAIT DU REGISTRE N°2019/073

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGRANDES SUR VIENNE

Séance du Mardi 5 Novembre 2019 Délibération N°19-64

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoir	Votants
15	1	16

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 5 Novembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.

PRESENTS :

Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM. LAVILLE. METIVIER.
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM. AUFFRAY. CARTIER. DUBOIS.
BENETAUD. FERRANDEZ. Mmes MILLE. TRAINQUART. MM. DAVIAU.
MICHAUD.

ABSENT EXCUSE :

Mme SAILLOUR donne son pouvoir à M DAVIAU

ABSENTS :

Mmes MARNAY-MASSÉ. MAGNAN. MOUREAUX

Date de la convocation

23 octobre 2019

Date d'affichage

12 novembre 2019

Objet de la délibération

Subvention communale
2019 : MRF d'Ingrandes sur
Vienne

Soit 15 Présents + 1 Pouvoir = 16 Votants

Secrétaire de séance : M Stéphane FERRANDEZ

Auxiliaire au Secrétaire de séance : Mme Marie Lise SCURMANN

Cependant, au 1er janvier 2017, cette compétence est revenue à la Commune. En effet, lors des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, il a été acté que le versement de cette subvention n'entraîne pas dans le cadre des compétences exercées par la Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut.

Le coût de cette charge transférée a été calculée à 500€.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'OCTROYER** une subvention de 500€ au bénéfice de la Maison Familiale et Rurale d'Ingrandes sur Vienne.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 1 pouvoir

- Exprimés : 16

- Pour : 16

- Contre : 0

- Abstention : 0

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 12 Novembre 2019

Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20191105-19_64-DE
Reçu le 12/11/2019

EXTRAIT DU REGISTRE N°2019/074

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES SUR VIENNE

Séance du Mardi 5 Novembre 2019

Délibération N°19-65

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoir	Votants
15	1	16

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 5 Novembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.

PRESENTS :

Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM. LAVILLE. METIVIER.
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM. AUFFRAY. CARTIER. DUBOIS.
BENETAUD. FERRANDEZ. Mmes MILLE. TRAINQUART. MM. DAVIAU.
MICHAUD.

ABSENT EXCUSE :

Mme SAILLOUR donne son pouvoir à M DAVIAU

ABSENTS :

Mmes MARNAY-MASSÉ. MAGNAN. MOUREAUX

Date de la convocation

23 octobre 2019

Date d'affichage

12 novembre 2019

Objet de la délibération

Décision modificative
n°3/2019

Soit 15 Présents + 1 Pouvoir = 16 Votants

Secrétaire de séance : M Stéphane FERRANDEZ

Auxiliaire au Secrétaire de séance : Mme Marie Lise SCURMANN

Vu les articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2322-1 et L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la comptabilité M14,

Vu la délibération n° 19-53 portant approbation de l'avant-projet définitif pour l'opération « extension du bâtiment à vocation commerciale Pierre Marcou »,

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 1^{er} Octobre dernier, le Conseil Municipal a validé l'Avant-Projet Définitif de l'opération « Extension du Bâtiment à vocation commerciale Pierre Marcou ».

Afin de tenir compte du coût engendré par ce nouveau projet, il est nécessaire d'inscrire au budget les crédits correspondants :

Section Investissement :

- Opération 264 – Dojo c/2313 : - 165 600 €
- Opération 269 – Bâtiment à usage commercial c/2313 : + 165 600 €

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'ACCEPTER** la décision modificative n°3 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 1 pouvoir

- Exprimés : 16

- Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 3

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 12 Novembre 2019

Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218801110-20191105-19_65-DE
Regu le 12/11/2019

EXTRAIT DU REGISTRE N°2019/075**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES SUR VIENNE****Séance du Mardi 5 Novembre 2019 Délibération N°19-66**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoir	Votants
15	1	16

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 5 Novembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.

PRESENTS :

Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM. LAVILLE. METIVIER.
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM. AUFRAY. CARTIER. DUBOIS.
BENETAUD. FERRANDEZ. Mmes MILLE. TRAINQUART. MM. DAVIAU.
MICHAUD.

ABSENT EXCUSE :

Mme SAILLOUR donne son pouvoir à M DAVIAU

ABSENTS :

Mmes MARNAY-MASSÉ. MAGNAN. MOUREAUX

Date de la convocation

23 octobre 2019

Date d'affichage

12 novembre 2019

Objet de la délibération

Décision modificative
n°4/2019

Soit 15 Présents + 1 Pouvoir = 16 Votants

Secrétaire de séance : M Stéphane FERRANDEZ

Auxiliaire au Secrétaire de séance : Mme Marie Lise SCURMANN

Vu les articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2322-1 et L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la comptabilité M14,

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Urbanisme, avait inscrit au budget primitif 2019 la somme de 60 000 € afin de financer l'installation de système de Gestion Technique de Bâtiments (GTB) sur les bâtiments « ERP » de la Commune.

Afin de financer cette opération, il est nécessaire d'inscrire au budget primitif 2019 des crédits supplémentaires :

DEPENSES	RECETTES
<u>Section FONCTIONNEMENT</u> c/615232 Entretien réseaux - 84 500€ c/6288 Autres services extérieurs - 60 000€ c/023 Virement à la section investissement + 144 500€	<u>Section FONCTIONNEMENT</u>
<u>Section INVESTISSEMENT</u> c/21318-244 Bâts cnaux acq/tvx divers + 200 000€ c/21318-210 Salle polyvalente - 30 000€ c/2313-264 Dojo - 25 500€	<u>Section INVESTISSEMENT</u> c/021-Virement de la section fonctionnement + 144 500€

AR PREFECTURE

086-218601110-20191105-19_66-DE
Regu le 12/11/2019

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'ACCEPTER** la décision modificative n°4 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 1 pouvoir

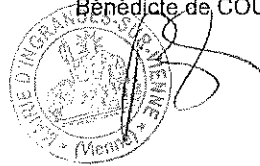
- Exprimés : 16

- Pour : 16

- Contre : 0

- Abstention : 0

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 12 Novembre 2019
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

088-218801110-20191105-19_68-DE
Reçu le 12/11/2019

EXTRAIT DU REGISTRE N°2019/076**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES SUR VIENNE**Séance du **Mardi 5 Novembre 2019**

Délibération N°19-67

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoir	Votants
15	1	16

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 5 Novembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.

PRESENTS :

Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM. LAVILLE. METIVIER.
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM. AUFRAY. CARTIER. DUBOIS.
BENETAUD. FERRANDEZ. Mmes MILLE. TRAINQUART. MM. DAVIAU.
MICHAUD.

ABSENT EXCUSE :

Mme SAILLOUR donne son pouvoir à M DAVIAU

ABSENTS :

Mmes MARNAY-MASSÉ. MAGNAN. MOUREAUX

Date de la convocation

23 octobre 2019

Date d'affichage

12 novembre 2019

Objet de la délibérationCompte-rendu des
décisions

Soit 15 Présents + 1 Pouvoir = 16 Votants

Secrétaire de séance : M Stéphane FERRANDEZ

Auxiliaire au Secrétaire de séance : Mme Marie Lise SCURMANN

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu de la délibération du 15 septembre 2017 n°17-58, Madame le Maire a pris les décisions suivantes :

Type	Partie	Montant	Date d'effet	Observations	N° STELA
Convention	AT 86	4 836€ TTC	06/11/2019	Réhabilitation clocher	086-218601110-20191022-AT86_LE_ESPP_RC-CC
DM n°2/2019	Gestion Technique des Bâtiments	1 000€ TTC	18/10/2019	Frais d'annonce du marché	086-218601110-20191018-DVC_SI_2_2019_1-DE

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 12 Novembre 2019
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20191105-19_67-DE
Reçu le 12/11/2019